

**Commission d'étude sur la maximisation
des retombées économiques de l'exploitation
des ressources naturelles
dans les régions ressources**

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR

**LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS DU SECTEUR
ALUMINIUM**

Alma, le 10 février 2003

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de la Fédération	page 3
1. Une explication qui ne tient pas la route	page 3
2. Un investissement générateur de sous-développement	page 5
3. Une situation inéquitable reconnue	page 6
4. Un bail qui a aggravé notre déclin économique	page 7
5. Un changement d'attitude comme aveu	page 8
6. Une région en quête de nouveaux moyens	page 10
Source des citations	page 12

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION

Fondée en 1972, la Fédération des syndicats du secteur aluminium (FSSA) compte maintenant 30 ans d'existence. La Fédération regroupait initialement des syndicats représentant des travailleurs et travailleuses provenant du secteur aluminium. Depuis, des syndicats d'autres secteurs industriels ont joint les rangs de la FSSA.

La Fédération des syndicats du secteur aluminium regroupe actuellement 24 syndicats qui représentent près de 6000 membres. Notre organisation est présente au Saguenay—Lac-Saint-Jean, dans la région de Trois-Rivières et à Beauharnois. Notre organisation syndicale est associée au Syndicat des Métallos.

La FSSA représente la majorité des travailleurs et travailleuses syndiqués(es) d'Alcan au Saguenay—Lac-Saint-Jean et est donc très sensible aux privilèges accordées à cette compagnie concernant l'exploitation de nos ressources naturelles. Nous soumettons aujourd'hui ce mémoire à la commission avec l'intention de faire entendre et défendre le point de vue de nos syndiqués sur le sujet.

1. UNE EXPLICATION QUI NE TIENT PAS LA ROUTE

Dans son chapitre sur la situation des redevances, crédits et dépenses, le ministère des Ressources naturelles (MRN) fait la démonstration que l'ensemble des régions ressources est gagnant lorsque l'on considère les montants retournés dans ces régions sous forme de crédits et de dépenses puisés dans son budget. En effet, cet excédent se chiffre à 41 millions de dollars.

D'autre part, **le ministère des Ressources naturelles confirme que le Saguenay—Lac-Saint-Jean enregistre, pour sa part, le montant le plus significatif soit 54,3 millions \$ de déficit sur les redevances brutes de 127,8 millions \$ perçues par le ministère sur notre territoire régional.**

Les autres régions déficitaires sont l'Outaouais et le Nord du Québec avec respectivement des montants de 2,3 millions \$ et 2,5 millions \$.

Nous sommes en total désaccord avec l'explication fournie par le ministère des Ressources naturelles pour justifier cet important déficit.

Le ministère des Ressources naturelles nous propose « **d'analyser cette situation en prenant en compte les caractéristiques du régime d'imposition des forces hydrauliques dont les revenus proviennent en grande majorité du Saguenay—Lac-Saint-Jean¹** ».

Le ministère nous soumet essentiellement deux points pour justifier ce déficit : « **Premièrement, aucun crédit n'est affecté à ce régime. Deuxièmement, le gouvernement exige en contrepartie de la location des forces hydrauliques, des investissements qui tiennent compte du fait que les taxes normalement payées à Hydro-Québec seraient plus élevées. Par exemple, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, le renouvellement des baux de location a été conditionnel à la réalisation d'investissements de plus de 3 milliards de dollars.²** »

Le ministère des Ressources naturelles nous spécifie cependant qu'il a retourné dans l'économie de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, plus de 95 % des revenus qu'il y perçoit en excluant les redevances liées à l'énergie électrique produite.

À combien s'élève le montant des redevances sur les ressources énergétiques provenant du Saguenay—Lac-Saint-Jean ? Mystère !

Même s'il admet comme cité plus avant que ... « **les revenus proviennent en grande majorité du Saguenay—Lac-Saint-Jean³** », le ministère refuse de nous communiquer les détails de ces revenus. « **Étant donné le nombre restreint d'entreprises concernées dans la plupart des régions, la répartition régionale des redevances perçues pour l'exploitation des ressources énergétiques est confidentielle⁴** ».

Notre estimation conservatrice estime cependant les redevances payées par Alcan, pour l'utilisation des ressources hydrauliques, à un montant se situant entre 35 et 40 millions \$, soit plus de la moitié des redevances totales de 70,7 millions \$ perçues sur les forces hydrauliques du Québec. Il faut d'ailleurs remarquer que ce montant équivaut à peu près au montant de redevances perçues par le ministère et non retournées à la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Que le gouvernement décide de ne pas affecter de crédit supplémentaire aux régimes d'imposition des forces hydrauliques, nous pouvons le comprendre car il aurait été odieux de bonifier à nouveau l'entreprise qui contrôle la majorité des forces hydrauliques au Saguenay—Lac-Saint-Jean et qui a échappé à la nationalisation de 1962.

Cependant, que ce même gouvernement cherche à nous faire croire que l'exigence d'investissements de 3 milliards \$ pour le renouvellement du bail de la Péribonka avec Alcan est une contrepartie qui devrait satisfaire les citoyens du Saguenay—Lac-Saint-Jean dans leur manque à gagner de 54,3 millions \$ est une aberration.

2. UN INVESTISSEMENT GÉNÉRATEUR DE SOUS-DÉVELOPPEMENT

Le but de cette commission étant entre autres de discuter de toute la question des redevances pour ultimement améliorer le niveau de développement économique de notre région, j'aimerais qu'on étudie un peu plus en profondeur les conséquences des seules exigences d'investissement de 3 milliards \$ en échange de la location de notre richesse collective hydroélectrique. Des conséquences qui ont été désastreuses en pertes d'emplois pour notre région.

En effet, selon les données d'Alcan⁵, la moyenne annuelle de main-d'œuvre, dans les usines de la compagnie au Saguenay—Lac-Saint-Jean entre 1984 et 2001, est passée de 8 699 à 6 891 employés, ce qui représente une diminution nette de 24,8 %. D'autres chiffres publiés par l'entreprise avancent même une diminution du nombre d'employés qui pourrait être encore plus élevée, soit d'environ 30 %. Nous pouvons donc affirmer que depuis le renouvellement du bail de la Péribonka, au moins

un emploi sur quatre a disparu dans les installations d'Alcan au Saguenay—Lac-Saint-Jean. De belles retombées pour notre population ???

Ce bail est d'une durée de 50 ans prenant fin le 31 décembre 2033 et pourrait être renouvelé pour un autre 25 ans si, vers l'année 2015, Alcan a réalisé un projet d'expansion et de modernisation évalué à 3 milliards de dollars (en dollars canadiens de 1983) et devant porter la capacité totale des installations d'électrolyse au Québec à environ 1 000 000 de tonnes métriques par année. Douze ans avant l'échéance, Alcan a déjà rempli les conditions financières fixées avec la seule construction des alumineries Laterrière et Alma.

Donc près de vingt ans après le renouvellement du bail de la Péribonka, force est d'admettre que cet investissement de 3 milliards de dollars n'a pas contribué au développement de notre région, puisque ces investissements, sur une base permanente, nous ont fait perdre des centaines d'emplois bien rémunérés. Comment le ministère des Ressources naturelles peut-il alors avancer que cet investissement de 3 milliards \$ suffit pour **compenser** notre région des redevances qu'il perçoit de l'exploitation de nos ressources hydrauliques par Alcan et qui ne nous sont pas retournées ?

Si c'est le prix que notre région doit payer parce qu'Alcan a échappé à la nationalisation de l'électricité en 1962, c'est absolument inacceptable et nous demandons au gouvernement de rattraper le temps perdu et de nationaliser les barrages de la compagnie situés sur notre territoire régional. De cette façon, nous récupérerons au moins les redevances sous forme de crédits et de dépenses versés par le ministère.

3. UNE SITUATION INÉQUITABLE RECONNUE

Dans le cas contraire, le gouvernement doit nécessairement trouver une autre façon de compenser la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Déjà en 1996, lors de la tenue du débat public sur l'énergie au Québec qui allait mener à la préparation de la politique énergétique du Québec, les membres de la Table de consultation avaient mentionné qu'ils étaient conscients « **du sentiment d'iniquité ressenti par les régions ressources, vis-à-vis l'ensemble de la collectivité. Comment répondre à**

ce sentiment, d'iniquité tout en construisant l'avenir ?⁶ », s'interrogeait-t-on à l'époque. On reconnaissait d'ailleurs qu'il était « difficile de justifier que les régions ressources ne retirent pas plus de bénéfices de ces ressources énergétiques exploitées sur leur territoire, alors qu'elles sont confrontées à des problèmes économiques multiples⁷ ».

Les membres de la Table de consultation s'étaient alors penchés sur la mise en place d'une redevance régionale, selon des modalités et un taux à définir, qui prendrait en compte cette situation et pourrait être considéré comme une réparation pour les inconvénients causés par l'exploitation de la ressource. **« Une telle redevance assurerait à ces régions un financement de démarrage, utilisable pour appuyer des initiatives visant à revitaliser l'économie locale⁸ »,** écrivait-t-on.

Les membres de la Table avaient été à même de constater que les régions souhaitaient que la nouvelle politique énergétique leur permette de bénéficier des retombées économiques liées aux activités énergétiques et qu'elles voulaient participer aux décisions énergétiques les concernant. En conséquence, la Table de consultation recommandait au gouvernement **« d'analyser la possibilité que soit versée aux régions une redevance basée sur la production d'énergie⁹ ».** Le produit de la redevance aurait été prioritairement utilisé par les régions pour financer des initiatives permettant la création d'emplois.

Pour les membres de la Table de consultation, **« la mise en place d'une redevance semblait un moyen intéressant de renforcer les régions, et de leur retourner directement une partie de la rente économique perçue sur l'exploitation des ressources situées sur leur territoire¹⁰ ».**

4. UN BAIL QUI A AGGRAVÉ NOTRE DÉCLIN ÉCONOMIQUE

Le gouvernement du Québec allait choisir de ne pas retenir cette recommandation lors de l'élaboration de sa politique énergétique, comme l'expliquait le ministre des Ressources naturelles de l'époque, M. Guy Chevrette. **« Une redevance régionale sur la production en énergie a été suggérée, assortie cependant de plusieurs mises en garde. Ce sont ces mises en garde qui conduisent le gouvernement à ne pas donner suite, au moins dans l'immédiat, à cette**

proposition... Des redevances régionales laisseraient supposer l'existence d'un droit de propriété des régions sur les ressources, ce qui ne correspond pas à la réalité¹¹ ».

Nous comprenons très bien la logique qui a conduit le gouvernement à rejeter en 1996 l'idée que soit versée aux régions une redevance sous prétexte que les ressources naturelles ne sont pas la propriété de quelques régions et doivent plutôt être vues comme faisant partie du patrimoine collectif du Québec. Nous comprenons cette logique et nous voulons bien y souscrire.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que les régions ressources sont confrontées à des problèmes réels, tels que la décroissance de l'emploi, qui ont été aggravés par la signature du bail de la Péribonka où aucune mesure n'a été prise pour protéger et créer des emplois. Le renouvellement de ce bail, à la seule condition d'un investissement de 3 milliard de dollars, a été une erreur historique. Le Premier ministre Bernard Landry l'a d'ailleurs admis implicitement et explicitement en mettant fin à la signature de contrats secrets avec les alumineries et en annonçant qu'il n'est plus question d'accorder d'énergie à une entreprise privée sans qu'elle prenne des engagements fermes dans la transformation.

5. UN CHANGEMENT D'ATTITUDE COMME AVEU

Par ce changement d'attitude, M. Landry a clairement reconnu l'erreur du bail de la Péribonka. Mais pourquoi le ministère des Ressources naturelles essaie-t-il encore de nous faire croire que cet engagement de 3 milliards de dollars a été une bonne chose pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean et a contribué au développement de cette région ? C'est totalement faux. Ce bail fait perdre de l'argent au gouvernement et à Hydro-Québec, et a fait perdre de nombreux emplois à notre région. Le gouvernement, le Premier ministre et l'ensemble de la communauté sont conscients que la signature de ce bail en 1984 a été une catastrophe en termes de pertes d'emplois et de développement.

Ce n'est pas pour rien qu'au moment d'accorder un nouveau bloc d'énergie de 500 mégawatts en février 2002, le gouvernement a exigé en retour la création d'emplois en transformation. C'est parce qu'on a tiré une leçon de 1984. La Fédération des syndicats du secteur aluminium approuve

pleinement le gouvernement du Québec dans ce changement d'attitude et l'encourage à maintenir des exigences élevées en création d'emplois dans le secteur de la transformation, en retour de privilèges consentis dans l'exploitation de nos ressources naturelles.

Toutes les grandes compagnies n'hésitent donc pas à se faire la lutte pour mettre la main sur des mégawatts vendus au tarif L et sont prêtes à créer des emplois pour remporter la mise. En 1984, aucune création d'emplois n'a été exigée et en plus, l'énergie a été cédée à Alcan à un coût encore plus avantageux que le tarif L, et bien en-deçà du prix fixé pour les alumineries dans les fameux contrats secrets. Imaginez la catastrophe que fut le renouvellement du bail de la Péribonka pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean et son développement !

Il y a donc de quoi être profondément choqué lorsqu'on constate que le ministère des Ressources naturelles tente de justifier le déficit de 54,3 millions \$ que subit la région sur le plan des redevances en invoquant ce bail, qui fut lui aussi un véritable déficit en pertes d'emplois pour le développement de notre région. Sans compter que l'économie du Saguenay—Lac-Saint-Jean n'a même pas fini d'encaisser les contrecoups dramatiques générés par cette entente puisque même si Alcan a déjà rempli l'engagement d'investir 3 milliards \$, l'autre engagement consistant à moderniser l'ensemble des usines afin de porter la production à 1 million de tonne n'est pas finalisé. Ainsi les salles de cuve Soderberg de l'usine Arvida, Shawinigan et Beauharnois sont encore en opérations et leur avenir, à ce moment-ci, demeure inconnu. Seront-elles modernisées ou remplacées simplement par des augmentations de capacité dans d'autres alumineries ? Personne ne le sait, ce que l'on sait c'est que les pertes d'emplois risquent donc de se compter encore par centaines et Alcan pourra procéder à sa guise sans que nous ne puissions rien faire, puisqu'elle dispose d'un bail valide jusqu'en 2058, sans **aucune obligation de maintenir ou de créer des emplois.**

L'erreur historique commise en 1984 est de taille. Elle a causé un tort considérable à cette région en termes de pertes d'emplois et nous ignorons encore jusqu'à quel point elle nous fera encore mal dans l'avenir. Comme si l'économie de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean n'avait pas suffisamment souffert des conséquences de 1984, le ministère des Ressources naturelles en remet en justifiant le déficit de 54,3 millions \$, sous prétexte que nous avons déjà eu droit à un investissement

de 3 milliards \$. Malheureusement, comme nous l'avons amplement démontré, il s'agissait d'un cadeau empoisonné dont le Saguenay—Lac-Saint-Jean se serait bien passé.

6. UNE RÉGION EN QUÊTE DE NOUVEAUX MOYENS

Il ne fait aucun doute que le Saguenay—Lac-Saint-Jean a besoin de nouveaux moyens financiers pour supporter les initiatives du milieu, contrer les pertes d'emplois dans la grande industrie et renforcer son économie. La Fédération des syndicats du secteur aluminium demande donc au gouvernement du Québec d'ordonner au ministère des Ressources naturelles de verser, sans plus tarder, à la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean sa juste part des montants qu'il perçoit en redevances de l'exploitation des ressources naturelles sur notre territoire.

Si le ministère des Ressources naturelles maintient sa logique de sous-financer notre région en redevances sous le prétexte invoqué, alors notre population aura toute la légitimité de se mobiliser pour réclamer à nouveau que les producteurs privés paient des redevances directement aux régions où ils exploitent les ressources naturelles.

Ces sommes supplémentaires, que notre région souhaite obtenir, serviront à créer un fonds de développement régional qui sera très utile pour corriger les effets négatifs générés par le bail de la Péribonka signé en 1984. Des effets que nous subissons mais dont nous ne sommes pas responsables.

En conclusion, nous voulons vous signifier que nous partageons les recommandations du conseil régional FTQ du Saguenay Lac-Saint-Jean et recommandons au gouvernement d'admettre que les ententes passées ont contribué au sous-développement de la région et qu'il redonne au Saguenay Lac-Saint-Jean sa juste part des redevances issues du patrimoine collectif québécois.

Nous profitons également de la tenue de cette commission pour signaler au gouvernement que si le passé est garant de l'avenir cela devrait l'inciter à être vigilant, honnête et rigoureux lorsque le temps sera venu de comptabiliser les emplois à créer en transformation d'aluminium en échange des derniers 500 mégawatts accordés au Groupe Alcan/Alouette.

SOURCES DES CITATIONS

Note 1 : *Les ressources naturelles dans les régions du Québec : quelques indicateurs*, page 22, publié par la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources

Note 2 : Ibid

Note 3 : Ibid

Note 4 : Ibid, page 27

Note 5 : *Guides de presse Alcan*, éditions 1983 et 2002

Note 6 : *Pour un Québec efficace*, page 56, Rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie

Note 7 : Ibid

Note 8 : Ibid

Note 9 : Ibid, pages 56 et 57

Note 10 : Ibid, page 56

Note 11 : *L'énergie au service du Québec : Une perspective du développement durable*, chapitre 9 : *Des responsabilités accrues pour les régions.*